

# « Le Pacte est une réforme faite d'équilibres subtils entre les acteurs »

ENSEIGNEMENT Ses « parents » sortent de l'ombre pour rappeler l'importance du texte

- Le décret sur l'autonomie de l'enseignement officiel sera discuté ce mercredi en commission plénière.
- Il s'apprête à être voté.
- Après de nombreuses péripéties, le MR a annoncé qu'il allait s'abstenir.

L'enjeu est d'importance ce mercredi au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La commission de l'Éducation va se pencher en séance plénière sur une proposition de décret-clé, annonciateur de la bonne suite du Pacte d'excellence. Cette proposition, qui porte sur l'autonomisation de l'enseignement officiel, propose la scission entre les rôles de pouvoir organisateur (PO) et de pouvoir régulateur (PR) de la Communauté française. Un premier pas crucial pour la suite : plans de pilotage et délégués au contrat d'objectif (DCO), conseillers pédagogiques des Fédérations de pouvoirs organisateurs, organisation du travail des enseignants, statuts des directeurs, tronc commun... Comme un jeu de dominos, ce décret annonce l'évolution logique des mesures du Pacte, toutes imbriquées. Les « parents » du Pacte, Laurence Weerts et Frédéric Delcor, ont exceptionnellement souhaité s'exprimer pour rappeler combien l'équilibre systémique du Pacte s'inscrit dans ce vote.

**Les acteurs du Pacte au sens large vous connaissent bien, mais pas la presse et le grand public. Aujourd'hui, vous sortez de l'ombre à la veille d'un vote crucial. Pourquoi ?**

**Frédéric Delcor.** Cette semaine est une semaine-clé. Il nous fallait rappeler les véritables enjeux de cette réforme. Trois réalités ont été oubliées selon nous. Premièrement : nous faisons le

constat d'échec de notre système scolaire depuis longtemps et pourtant, rien n'a permis de le dépasser jusqu'ici. Deuxième-

ment : on ne peut pas résoudre les problèmes de l'école avec le jeu classique majorité-opposition, avec un accord que l'on fait à un moment donné puis qui est réorienté à la législature suivante... Voire qui est abandonné. La seule façon de pouvoir dépasser ces constats que l'on fait depuis vingt ans, c'est de trouver une autre manière de tenir un fil rouge sur le long terme, peu importe la majorité. Troisièmement : on ne peut pas réformer l'école avec des décrets qui imposent une façon unique de fonctionner à tous les acteurs. Notre souhait n'est pas de faire s'aligner tout le monde, mais plutôt que chacun se mobilise, dans son école, en travaillant à partir du diagnostic préalablement établi et ainsi

voir quelles contributions apporter pour rencontrer les objectifs que nous aurons tous fixés, en commun.

**Pouvez-vous expliquer en quoi est-il important de voter la scission PO/PR pour l'ensemble du Pacte ?**

**Laurence Weerts.** Il faut rappeler que le Pacte est... un pacte. C'est un accord, au sens fort du terme, qui rassemble les acteurs du système scolaire. Très concrètement, un tiers des écoles est aujourd'hui en train de terminer ce qu'on appelle le plan de pilotage (des objectifs –réduction du redoublement, maîtrise de la langue française, formation des professeurs– qu'une école se fixe pour améliorer ses performances, NDLR), dans lequel 900 écoles, des centaines de directions, des milliers d'enseignants, environ 200.000 parents sont investis. Or, il existe une conviction : que pour mettre en œuvre la suite de ces plans de pilotage, il y a une série de conditions de réussite qui sont indispensables, à commencer par l'autonomie de l'enseignement officiel.

**À vous entendre, le Pacte est un ensemble de mesures qui forment un équilibre. Si on retire une pièce du puzzle, il n'y a plus d'ensemble... Donc plus de Pacte ?**

**Fr.D.** En résumé. Le Pacte est un équilibre à plusieurs égards, à commencer par celui entre des éléments dont on pense qu'il

faut qu'ils soient réunis pour que l'école bouge réellement. La dynamique collective, notamment. Nous ne pouvons imaginer avoir des plans de pilotages efficaces sans elle. Or, pour y parvenir, l'équilibre des rapports de forces entre acteurs est important. Sans cet équilibre du Pacte, c'est la garantie de l'échec.

**LWs.** Nous voyons ici l'opportunité presque historique d'avoir un fil rouge qui irait au-delà du projet d'un gouvernement, d'un ministre, d'une majorité. Le Pacte pourrait être l'élément qui va permettre de concrétiser quelque chose qui aurait dû se passer depuis très longtemps : l'autonomisation d'un réseau dont c'est l'intérêt, finalement...

**Qu'espérez-vous du vote mercredi : l'unanimité ?**

**Fr.D.** C'est le rêve ! Mais comme nous sommes ambitieux, mais réalistes dans le cadre du Pacte, si nous obtenons deux tiers des voix nous serons très heureux... ■

Propos recueillis par  
**ERIC BURGRAFF**  
**MARIE THIEFFRY**

## Frédéric Delcor

Secrétaire général du ministère de la Communauté française de Belgique depuis 2008, il copréside avec Laurence Weerts depuis quatre ans le Comité de concertation du Pacte d'excellence. Ancien directeur du centre d'études du PS, il a été successivement conseiller puis chef de cabinet ministériel.

## Laurence Weerts

Membre du cabinet de Joëlle Milquet en 2015, elle se voit confier par le gouvernement et la ministre la codirection des travaux du Groupe central, ex-Comité de concertation du Pacte d'excellence. Cette ancienne conseillère CDH dirige aujourd'hui la cellule qui met en place le Pacte : la Cellule opérationnelle de changement du Pacte.

## OPPOSITION

### Scission PO-PR : le MR lève son veto

Le MR, dans l'opposition à la Fédération Wallonie-Bruxelles, a levé mardi en fin de journée son opposition à la proposition de décret que le parlement de la Fédération est appelé à voter ce mercredi pour scinder les pouvoirs organisateur (PO) et régulateur (PR) de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), l'une des clés de voûte du Pacte d'excellence. Le MR, dont l'apport numérique est indispensable pour une majorité des deux tiers, cosigne trois amendements avec la majorité PS-CDH et s'abstiendra en plénière, alors qu'il s'était opposé au texte en commission.

Les réformateurs estiment avoir engrangé assez d'avancées sur trois conditions qu'ils ont fixées pour lever leurs appréhensions. C'est notamment le cas de la présence des Régions au sein du conseil WBE. Alors que seuls des représentants de la Fédération étaient prévus parmi les administrateurs politiques, le parlement wallon désignera deux administrateurs tandis que pour Bruxelles, le parlement de la Cocof en désignera un. L'accord porte aussi sur la suppression du lien entre le texte sur la scission des deux pouvoirs et les décrets relatifs au pilotage et au décret sur les contrats d'objectifs (DCO). Jusqu'à présent, l'entrée en vigueur de ces deux décrets dépendait de l'entrée en vigueur du décret sur la scission PO-PR et du décret relatif à la charge des enseignants. Avec ces amendements, l'entrée en vigueur de ces deux textes reste liée au vote du décret relatif à la charge des enseignants et non pas au vote sur le décret WBE, selon Olivier Chastel, président du MR. Enfin, le transfert du personnel au nouvel organisme à créer dépendra aussi de l'évolution de la population scolaire par WBE et de l'évolution des établissements. (b)